



1562 Corcelles, le 28 janvier 2025

COMMUNE DE CORCELLES

Près Payerne
MUNICIPALITE

Tél. 026/662.43.43
commune@corcelles.ch

**AU CONSEIL COMMUNAL DE
CORCELLES/Payerne**

PREAVIS N° 02/2025

Demande d'un crédit d'études :

Infrastructures et superstructures

Rue du Collège - Chemin des Répies

Rue des Jordils - Rue des Péralles - Chemin de Rombosson

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1. PREAMBULE

Par ce préavis, la Municipalité sollicite le Conseil communal pour l'octroi d'un crédit d'étude pour l'assainissement des infrastructures et superstructures sises à la rue du Collège, au chemin des Répies, à la rue des Jordils, à la rue des Péralles et au chemin de Rombosson.

Cette étude permettra de définir les modalités techniques et financières des futurs travaux d'assainissements qui s'inscrivent dans la continuité des préavis 02/2024 et 09/2024. Ces étapes une fois achevées offriront un assainissement complet de notre réseau d'épuration et permettront d'éliminer l'apport d'eaux claires parasites à la future STEP régionale de l'Éparse et ainsi réduire drastiquement le taux de la clé de répartition communale liée à ses frais de fonctionnement.

Une analyse sera également faite sur le réseau d'eau et les divers services (swisscom, cablecom, groupe E, etc...).

La superstructure sera totalement réfectionnée.

2. DONNEES DE BASE

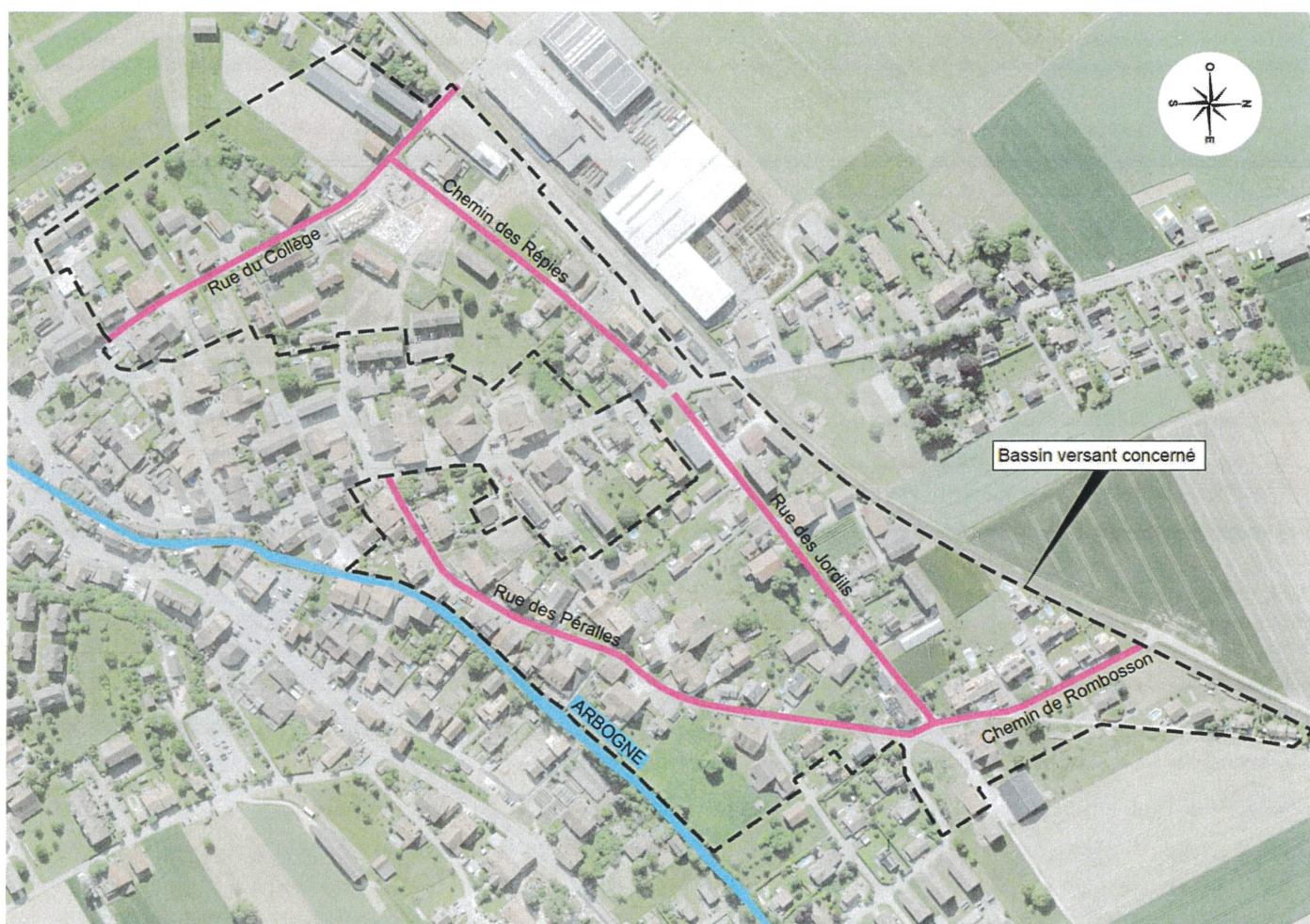
En plus des normes et directives professionnelles en vigueur pour ce type de projet, les documents suivants serviront de base à l'établissement de ces études, soit :

- Cadastre des réseaux souterrains de la Commune de Corcelles-près-Payerne et de tiers.

- Plan général d'évacuation des eaux (PGEE), établi par le bureau RWB en 2006.
- Plan général d'affectation et son règlement (RPGA), établi par le bureau Fischer et Montavon SA en 2007.
- Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) établi par le bureau CFA Ingénieurs Conseils SA en 2023.

3. OBJET DU PREAVIS

Illustration des rues et du périmètre touchés par l'étude.



Rue du Collège et Rue des Répies :

Ces deux rues sont situées sur le même secteur que BMEC (Bays, Mivelaz, Eglise, Collège) et les réseaux se rencontrent au niveau du carrefour de la Gare du Nord.

Actuellement les réseaux EC et EU se mélangent par temps de pluie réduisant ainsi fortement l'impact de la mise en séparatif effectué dans le quartier BMEC. Ces travaux de mise en séparatif permettront de séparer de manière permanente et définitive les eaux claires et les eaux usées de tout le secteur « centre du village ».

Conformément au PGEE et aux directives cantonales et fédérales, la mise en séparatif passera prioritairement par une infiltration des eaux de surface, ceci pour autant que la perméabilité du sol le permette. La conduite actuelle d'eau mixte sera conservée pour les eaux usées et une nouvelle conduite de diamètre adapté sera installée pour récolter les eaux claires de surface provenant principalement des grilles de routes (domaine public) ainsi que les trop pleins éventuels des ouvrages d'infiltration.

Des interventions ponctuelles seront aussi certainement nécessaires dans les chambres existantes à la Gare du Nord et au niveau du déversoir existant dans le secteur de Freybonnaz, afin de séparer définitivement les eaux claires des eaux usées de ce secteur.

Les travaux des infrastructures de ce secteur seront aussi coordonnés avec ceux du nouveau collège pour diminuer au maximum les nuisances dans ce secteur.

La conduite d'eau de la rue du Collège a été posée en 2016 lors des travaux de BMEC. Dès lors, seule la conduite d'eau sise au chemin des Répies sera remplacée. Un bouclage sera également réalisé avec la conduite de la rue du Collège.

Les travaux de superstructure seront réalisés en tenant compte des concepts de mobilité à mettre en place dans le cadre de la construction du nouveau collège. Une étude de mobilité sur la rue du Collège pourrait être exécutée, si nécessaire, dans le cadre de cette étude.

Rue des Péralles, Rue des Jordils et Chemin de Rombosson.

Les travaux de mise en séparatif dans ce secteur se feront également par infiltration des eaux claires des parcelles privées. En fonction des conditions d'infiltration locales, un raccordement au collecteur situé sur le DP restera toujours possible.

Les propriétaires ayant déjà effectué leurs travaux de séparatif au moment du projet bénéficieront de leurs acquis.

Dans le principe, les eaux claires résiduelles (celles du DP) feront l'objet d'infiltration au travers d'un ou plusieurs ouvrages situés sur le domaine public. Un ouvrage principal sera étudié au carrefour de la rue des Jordils et des Péralles dans le but d'éviter la pose d'une nouvelle conduite dans le secteur de Rombosson, secteur figurant en zone archéologique.

Des ouvrages secondaires d'infiltration pourraient être disposés à plusieurs endroits sur le DP en fonction des résultats de l'étude. La conduite EU terminale de ce secteur sera reprise dans la nouvelle STAP de l'Eparse qui sera située sur la parcelle communale de l'autre côté du passage à niveau de Rombosson. Cette STAP reprendra toutes les eaux usées du centre du village.

La conduite d'eau potable doit être remplacée sur l'ensemble du tronçon des rues des Jordils et des Péralles.

Les travaux de superstructures seront étudiés pour une réfection de la chaussée dans le gabarit existant.

4. COÛTS DES ETUDES

Les montants prévus pour ces études se basent sur des offres reçues du bureau CFA et se présentent de la manière suivante :

Phase SIA 31 « Avant-projet »	Fr.	80'000.00
Phase SIA 32 « Projet de l'ouvrage »	Fr.	200'000.00
Phase SIA 33 « Enquête »	Fr.	50'000.00
Phase SIA 41 « Appels d'offres et proposition d'adjudication »	Fr.	70'000.00
Total HT	Fr.	400'000.00
TVA de 8.1% (arrondi)	Fr.	32'500.00
Total TTC	Fr.	432'500.00

5. FINANCEMENT

Ces honoraires et frais sont inclus dans le plan des investissements avec le recours à l'emprunt. Ils sont englobés dans les positions n° 4 « Rues Collège-Répies-Péralles (EU, EU, EP, route) », n° 6 « Rue des Péralles (EU, EC, EP, route) » et n° 7 « Rombosson (EU, EC) ».

Un nouveau compte, lié aux honoraires pour investissements futurs, sera créé au bilan de la comptabilité communale.

A ce jour, les liquidités communales se montent à environ Fr. 6'300'000,--. Il convient de déduire le solde résiduel de Fr. 1'100'000,-- de l'emprunt à Postfinance octroyé en juillet 2024, pour les préavis 08/2023 et 02/2024 (emprunt initial de Fr. 3'000'000,--).

Au vu de la trésorerie communale, le financement de ces études se fera au travers des liquidités courantes.

5. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de demander au Conseil communal la nomination d'une commission pour étude et rapport sur cet objet. MM. Olivier Cherbuin et Pierre-André Rapin, municipaux responsables, sont à disposition de ladite commission pour tout complément d'information.

En conclusion, nous vous proposons de voter la résolution suivante :

Le Conseil communal de Corcelles-près-Payerne, après avoir entendu le rapport de la commission sur le préavis 02/2025 :

Prend acte :

Que le montant de CHF 432'500,-- sera amorti sur une période de 10 ans, dès l'aboutissement des études, selon les nouvelles normes MCH2.

Décide :

Art. 1

D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 432'500,-- pour l'étude de mise en séparatif et assainissement des infrastructures et superstructures : Rue du Collège, Chemin des Répies, Rue des Jordils, Rue des Péralles et Chemin de Rombosson.

Art. 2

D'autoriser la Municipalité à prélever ce montant sur les liquidités courantes pour financer cette étude.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE:

Le Syndic :



D. Givel

(LS)

Le Secrétaire :



J.F. Pahud